

CANTON DE HATLEY

JUIN—JUNE 2006

BULLETIN MUNICIPAL NEWSLETTER



CIRCULATION PERTURBÉE SUR CHEMIN DUNANT

La circulation automobile sur le chemin Dunant sera perturbée au cours de l'été 2006. En effet, des travaux de réfection du chemin Dunant auront lieu entre la rue du Sellier et le chemin Rodgers.

AVIS AUX GENS AYANT BESOIN DE REMBLAI



Besoin de remblai pour votre terrain ou une partie de votre terrain? Si vous habitez dans le secteur du chemin Dunant et que vous avez besoin de remblai, veuillez communiquer avec la municipalité au (819) 842-2977 pour laisser vos coordonnées.

FÊTE FAMILIALE

N'oubliez pas la Fête familiale! Samedi 10 juin 2006, à partir de 15 h et jusqu'à 22 h au Centre récréotouristique Montjoye. C'est gratuit et pour tout le monde! Jeux gonflables, spectacle de magicien, sculpteur de ballons, souper au hot dog, maquilleuse pour les enfants et feux d'artifice en soirée.



CONCERT ORFORD SUR LA ROUTE

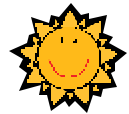
Le concert *Orford sur la route* se tiendra mercredi 12 juillet 2006 à 20 h à l'église de Ste-Catherine-de-Hatley. Ce concert est offert par les stagiaires de l'Académie de musique du Centre d'Arts Orford. Il est gratuit pour les citoyens des municipalités du Canton de Hatley et de Ste-Catherine-de-Hatley.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

La vidange des fosses septiques du Canton de Hatley débutera sous peu. Vous recevrez à l'avance un avis vous informant de la date de la vidange dans votre secteur. Vous devez assurer l'accès à votre fosse septique et dégager les couvercles.



CAMP DE JOUR DÉCOUVERTE



- Pour enfants de 5 à 12 ans
- Au Centre récréotouristique Montjoye
- Visites à la plage à chaque semaine!
- Une sortie à chaque semaine
- Thèmes super amusants!
- Inscription à la saison, à la semaine et à la journée!

DANS CE NUMÉRO :

- Babillard d'informations utiles
- La sécurité de votre piscine
- L'herbe à poux
- Politique de loisirs amendée
- Boîtes aux lettres
- Règlement sur les accès
- Mot de la SPA de l'Estrie
- Mot de la bibliothèque

Pour information:

Cathy Poulin (819) 842-2977

**LISTE DES MATIÈRES
RECYCLABLES
À L'INTÉRIEUR!**

POLITIQUE DE LOISIRS AMENDÉE

Activités non admissibles

La municipalité du Canton de Hatley ne remboursera plus «la surtaxe applicable aux non-résidents » liée à l'inscription d'activités de loisirs dans d'autres municipalités si cette même activité est déjà offerte par la municipalité du Canton de Hatley.

Par exemple, la municipalité ne remboursera pas la surtaxe applicable à une activité de camp de jour dans une autre municipalité, puisque cette activité est déjà offerte par le Canton de Hatley.

100 \$ par enfant par année

Par ailleurs, la municipalité du Canton de Hatley s'engage à rembourser 50 % de la surtaxe liée à l'inscription d'activités de loisirs pour les non-résidents et/ou 50 % du coût demandé pour l'achat d'un laissez-passer de saison à Montjoye, et ce, jusqu'à concurrence de 100 \$ annuellement par enfant.



Les activités suivantes sont admissibles à un remboursement de la surtaxe applicable aux loisirs : la natation, le vélo, le soccer, le ballon-panier (*basketball*), la balle-molle (*softball*), le patinage ainsi que l'accès à la plage municipale de North Hatley. Les citoyens qui pratiquent le ski alpin et la planche à neige et qui achètent un laissez-passer de saison au Centre de ski Montjoye seront aussi admissibles à une contribution financière.

Par exemple, vous inscrivez votre enfant au soccer à Sherbrooke et la Ville de Sherbrooke vous facture une surtaxe de 100 \$ parce que vous êtes non résidents. Vous aurez alors droit à un remboursement de 50 % de la surtaxe, soit 50 \$.



N'oubliez pas de demander un reçu officiel signé! Vous en aurez besoin pour obtenir votre remboursement auprès de la municipalité.

La date limite pour faire une demande de remboursement de la surtaxe applicable sur les activités de loisirs est le **31 décembre**.

UN CHIFFRE QUI PARLE

134 Nombre d'enfants du Canton-de-Hatley ayant bénéficié en 2005 de la Politique des loisirs de la municipalité, par un remboursement d'une partie de la surtaxe payée dans une autre municipalité pour une activité de loisirs ou par le remboursement d'une partie du coût d'un laissez-passer de saison à Montjoye.



Les promenades estivales avec Pitou

Avec l'arrivée de l'été, les promenades en compagnie d'un chien sont beaucoup plus fréquentes. C'est pourquoi la SPA tient à rappeler les deux principaux règlements municipaux à respecter lors d'une promenade avec cet animal. Ces règlements visent à assurer une cohabitation réussie et un plus grand respect entre les propriétaires de chiens et la population en général. Ils profitent donc à tous et toutes!

Le gardien d'un animal doit immédiatement enlever les matières fécales produites par ce dernier et en disposer de façon hygiénique sur toute place publique ou toute propriété privée. À cette fin, le gardien doit avoir en sa possession le matériel nécessaire.

Hors des limites du bâtiment, du logement ou de la propriété de son gardien, un chien doit être tenu en laisse en tout temps et être accompagné d'une personne responsable qui en a la maîtrise.

Pour toute question sur nos services, communiquez avec nous au (819) 821-4727.

La SPA de l'Estrie



BABILLARD

AVIS D'ÉBULLITION

L'avis d'ébullition pour les utilisateurs du réseau d'aqueduc du Village de North Hatley émis en décembre 2003 est toujours en vigueur. Les chemins du Canton de Hatley desservis par ce réseau sont : chemin Capelton, chemin Highland, rue Jackson Heights, chemin de la Rivière et chemin Vaughan.

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Le bureau municipal sera fermé le vendredi 23 juin 2006 pour le congé de la St-Jean-Baptiste ainsi que le vendredi 30 juin 2006 pour le congé de la Fête du Canada.

IMPLANTATION DE CLÔTURE OU D'ARBRES: RESPECTER L'EMPRISE

Si vous prévoyez installer une clôture ou planter des arbres, sachez qu'une distance de 2 pieds doit les séparer de l'emprise du chemin public. Ne pas confondre l'emprise avec la chaussée. Avant d'installer ou de planter, informez-vous auprès de la municipalité!

PERMIS DE FEU

Saviez-vous que le règlement municipal limite la dimension des feux en plein air? Le diamètre et la hauteur des flammes ne doivent pas dépasser deux mètres (6 pieds). En tout temps, un permis de feu est obligatoire avant de brûler.

L'indice de danger de feu émis par la **SOPFEU** (Société de protection des forêts contre le feu) **quotidiennement** détermine si la municipalité émet ou non des permis de feu. **Pour obtenir le permis de feu (gratuit), communiquez avec le bureau municipal au (819) 842-2977.**

BAC ROULANT OBLIGATOIRE EN 2007

À compter du 1^{er} janvier 2007, le bac roulant pour les ordures ménagères deviendra obligatoire. Vous pouvez vous procurer un bac roulant auprès de la municipalité. Le bac roulant vous sera livré dans les semaines suivantes et vous sera facturé par la municipalité après livraison à votre domicile. Coût : 108 \$ taxes incluses. Garantie 10 ans

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

La firme Bestan, située au 1994 chemin d'Ayer's Cliff (route 141) recevra sans frais vos déchets domestiques dangereux, pour l'année 2006, de 9 h à 12 h les samedis, aux dates suivantes :

17 juin - 15 juillet 9 septembre - 14 octobre

Les déchets dangereux incluent les peintures, solvants, batteries, aérosols, essence, pesticides, etc. Il est à noter que la peinture récupérée sera transférée à Peintures récupérées du Québec pour recyclage. Si vous n'avez que quelques items à éliminer, pourquoi ne pas partager le transport avec un ou quelques voisins?

RECYCLER LES SACS DE PLASTIQUE

Les sacs de plastique sont récupérables **SEULEMENT** si...vous les regroupez dans un même sac bien attaché! Les sacs libres s'accrochent et occasionnent des bris aux équipements du centre de tri. Il est donc défendu de déposer des sacs de plastique libres dans le bac de récupération.

L'ENTRETIEN ÉCOLOGIQUE DE SA PELOUSE

Un sol riche et aéré

- ♣ la base d'une pelouse en santé est naturellement un sol riche : il est possible de fortifier le sol avec du compost au printemps ou à l'automne ou en herbicyclant;
- ♣ l'aération d'un sol compacté facilite l'apport d'oxygène, d'eau et de nutriments vers les racines du gazon;

L'herbicyclage

L'herbicyclage consiste à laisser le gazon coupé au sol pour qu'il se décompose sur place. L'herbicyclage présente de nombreux avantages. Cette pratique permet de :

- ♣ fournir des éléments nutritifs (principalement de l'azote) à la pelouse par la décomposition du gazon coupé;
- ♣ nourrir les micro-organismes bénéfiques pour le sol;
- ♣ hydrater naturellement votre sol et le protéger de la sécheresse, car les résidus de tonte contiennent une grande quantité d'eau;
- ♣ accroître la résistance des pelouses aux maladies et aux insectes;
- ♣ réduire considérablement le volume des déchets destinés au site d'enfouissement;
- ♣ épargner temps, argent et énergie!



La biodiversité

Il est recommandé de privilégier une grande variété de plantes dans votre aménagement paysager. Une pelouse bien verte et touffue comporte souvent plusieurs espèces de végétaux. Cette biodiversité favorise une résistance aux perturbations (sécheresse, ravageur, maladie, etc.). Vous aurez ainsi moins de tracas, car la nature travaillera en votre faveur!



Tondre plus haut

La tonte du gazon à une hauteur de 6 à 8 cm (2,5" – 3") favorise le développement d'un vaste système racinaire en profondeur, donne un gazon plus dense et permet au sol de conserver son humidité. Coupez le gazon lorsqu'il est sec.

En milieu riverain

Les rives représentent des milieux extrêmement essentiels à la santé des lacs et des rivières et au maintien de la biodiversité. Par exemple, les racines des arbres et des plantes en bordure des cours d'eau stabilisent les rives, ce qui diminue l'érosion et les pertes de terrain.

La végétation filtre aussi une partie des pesticides, engrais de synthèse et sédiments avant qu'ils ne se déversent dans les cours d'eau. La végétation participe également à la régularisation du niveau d'eau ce qui diminue les risques d'inondations.



La protection de la bande riveraine

Alors, pourquoi ne pas participer à la protection et la végétalisation des rives si vous habitez près d'un lac ou d'une rivière? Un premier geste très simple consiste à ne pas tondre la végétation bordant les cours d'eau pour en conserver les espèces naturelles.

La réglementation provinciale prévoit que la bande riveraine à garder intacte, à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, devrait être d'au moins 10 mètres si la pente est inférieure à 30 % et de 15 mètres si la pente est plus élevée. En maintenant une bande riveraine dense et diversifiée, nous évitons bien des situations fâcheuses et nous préservons la santé des milieux aquatiques.

Alternatives aux pesticides et engrais chimiques

Il existe donc des alternatives aux pesticides et engrais chimiques pour obtenir une belle pelouse. Si vous souhaitez en connaître davantage sur le sujet, il existe une foule d'informations. Voici deux sites internet d'intérêt sur le sujet :

La Coalition pour les alternatives aux pesticides :

www.cap-quebec.com

Pelouses saines de Santé Canada :

www.healthylawns.net



HERBE À POUX

Comment l'identifier



L'herbe à poux ou *Ambrosia* se reconnaît à ses feuilles très découpées et minces, d'un vert uniforme des deux côtés. Sa tige velue supporte les feuilles opposées à la base et alternées dans le haut.

Les fleurs d'un vert plus pâle se dressent en épis vers le mois de juillet. En libérant leur pollen au mois d'août, elles déclenchent, chez 10% de la population, une réaction allergique communément appelée le « rhume des foins ».

Pourquoi la contrôler?

Parce que les symptômes de la fièvre des foins, en plus d'être incommodants, perturbent notre fonctionnement.

Picotements du nez, éternuements répétés, yeux larmoyants, congestion nasale et toux pouvant aller jusqu'à la crise d'asthme pour certains, en somme, le rhume des foins n'est pas de tout repos pour ceux qui en sont victimes.

Vous avez identifié la plante indésirable... que faire?

- ♣ S'il n'y a que quelques plants, vous pouvez les arracher en passant. La plante n'est pas allergène au toucher.
- ♣ S'il y a quelques touffes sur les bordures de trottoirs et de rue, vous pourriez faire une petite opération de nettoyage avec vos voisins et les enfants du quartier.
- ♣ Si vous en identifiez un plein champ, appelez la municipalité. Elle pourrait prendre les mesures nécessaires pour que le propriétaire du terrain en soit avisé.

Trucs pour alléger les symptômes du rhume des foins

- ♣ Éliminez le mal à la racine : détruisez le plus de plants possible lorsque vous les démasquez.
- ♣ Favorisez les activités extérieures en fin de journée, le pollen de l'herbe à poux y est en moins grande concentration.
- ♣ Sortez après une pluie, pendant que les grains de pollen sont encore collés au sol.
- ♣ Climatisez votre intérieur ou utilisez un filtre à air.

Source :

Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Conférence des Régies régionales de la Santé et des Services sociaux du Québec

En collaboration avec :

Association des allergologues et immunologues du Québec

NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE NORTH HATLEY

- Nous avons des livres en gros caractères en anglais, et quelques-uns en français.
- Si vous êtes intéressés à en avoir plus, faites-le-nous savoir.
- L'heure du Conte se tiendra à la bibliothèque, les vendredis de juillet et août à 10 h en français, et à 11 h en anglais. Pour jeunes de 4 ans et plus.
- La Bibliothèque offre l'accès à l'Internet haute vitesse à partir de deux ordinateurs et – c'est nouveau – une prise pour brancher votre propre portable.
- Prochain voyage : à Québec en juillet, pour une exposition de Clarence Gagnon. Au retour de ces excursions, chaque participant se dit très satisfait de sa journée.
- Nous avons déjà acheté 121 livres en français pour adultes, souvent à la demande d'un lecteur. Et si nous n'achetons pas le livre que vous désirez, nous l'emprunterons d'une autre bibliothèque.

Pour rejoindre la bibliothèque : 842-2110

Courriel : librarian@nhlibrary.qc.ca

Site web : nhlibrary.qc.ca

FAITES DES VAGUES... EN TOUTE SÉCURITÉ! ó

Le règlement municipal

Est-ce que votre piscine respecte le règlement de zonage? Voici les principaux éléments à respecter :

- ≈ Toute piscine extérieure doit être localisée de façon à ce que toute partie de sa construction soit à au moins 2 m (6.56 pi) de la ligne de lot délimitant le terrain et de tout bâtiment construit sur ce terrain, à l'exception du bâtiment de service pour la piscine et du bâtiment principal pour un spa.
- ≈ Une piscine ne peut occuper plus de 30% de la superficie du terrain sur lequel elle est construite.
- ≈ Une piscine ne doit pas être située sous une ligne ou fil électrique.
- ≈ Une clôture de 1,2 (4 pi) de hauteur, doit entourer toute piscine creusée ou hors terre d'une hauteur inférieure à 1,2 m (4 pi) ne laissant comme accès que des portes se fermant à clé ou ayant un verrou de sûreté.
- ≈ Les piscines hors terre d'une hauteur supérieure ou égale à 1,2 m (4 pi) ne nécessitent pas de clôture si elles sont munies d'escalier amovible ou basculant ou tout autre dispositif qui empêche l'accès.
- ≈ Toute partie du bâtiment principal tel que balcon, véranda, galerie, escalier ou autres, située à moins de 2 m (6.56 pi) de la piscine doit être munie d'une balustrade ou rampe ayant au moins 1,2 m (3.9 pi) de hauteur pour empêcher l'accès à la piscine lorsqu'elle n'est pas sous surveillance.
- ≈ Cette balustrade ou cette rampe ne doit pas être composée de traverses horizontales autres que la main courante au-dessus et la lisse.

Pour réduire le danger de noyade

En plus des règlements municipaux, la Société de sauvetage offre des conseils de sécurité très utiles pour éviter la noyade chez les enfants. Par exemple, voici une recommandation par rapport aux systèmes de filtration :

« Le système de filtration ne doit pas faciliter l'accès à la piscine. Il doit être situé à plus d'un mètre de la piscine ou être inaccessible, par exemple, dans la

remise ou sous le balcon. Les tuyaux ne doivent pas permettre aux enfants de grimper. »

Pour plus d'information, vous pouvez visiter le site web de la Société de sauvetage :

<http://www.sauvetage.qc.ca/contenu-splash.asp?id=270>

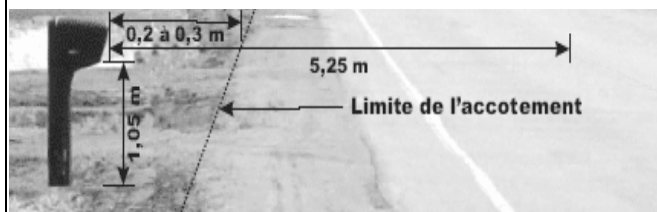
© Gouvernement du Québec

EST-CE QUE VOTRE BOÎTE AUX LETTRES RESPECTE LES NORMES?

À chaque année la municipalité reçoit des réclamations pour des boîtes aux lettres endommagées. Souvent, le dommage est dû à l'installation de la boîte aux lettres qui ne respecte pas les normes.

En 2004, la municipalité a approuvé la réglementation du ministère des Transports du Québec quant aux normes d'implantation des boîtes aux lettres sur son territoire avec les mêmes dispositions que le ministère.

Voici les normes à respecter:



La municipalité de même que les entrepreneurs contractuels ne seront plus responsables des bris causés aux boîtes aux lettres non conformes.

Seules les réclamations pour dommages aux boîtes aux lettres installées selon les nouvelles normes seront recevables.

Un dépliant explicatif concernant cette nouvelle réglementation, est disponible sur demande à la municipalité ou sur le site internet du Ministère des Transports du Québec :

www.mtq.gouv.qc.ca



TRAFFIC AFFECTED ON CHEMIN DUNANT

The traffic will be affected on chemin Dunant this summer. Road work will be done to chemin Dunant, between du Sellier street and Rodgers road.



CONCERT ORFORD SUR LA ROUTE

The *Orford sur la route* concert will be held Wednesday, July 12th 2006 at 8 p.m. at the Ste-Catherine-de-Hatley church. The concert is given by the next generation of musicians attending the Orford Arts Centre Academy of music. The concert is free for residents of the municipalities of Canton de Hatley and Ste-Catherine-de-Hatley.

NOTICE TO THOSE WHO NEED LANDFILL?



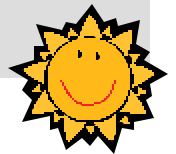
Do you need landfill for your property or part of your property? If you live in the Dunant road sector and need landfill for your property, please communicate with the Town Hall at (819) 842-2977 to leave your name and address.

EMPTYING OF SEPTIC TANKS

The emptying of septic tanks in the municipality of Canton de Hatley will soon begin. You will receive a notice ahead of time reminding you when your sector will be done. You must ensure access to your septic tank and clear the tank covers.



DÉCOUVERTE DAY CAMP



- For children
5 to 12 years old
- At Montjoye
- We go to the beach every week
- An outing every week
- Super fun themes!
- Season, weekly or daily registration

IN THIS ISSUE:

- Billboard
- Pool safety
- Ragweed
- Recreation policy change
- Mailboxes
- Entrance regulation
- Word from the SPA
- North Hatley library news

FÊTE FAMILIALE



Don't forget the Fête familiale! Saturday, June 10th 2006, from 3 p.m. until 10 p.m. at Montjoye. It's free and it's for everyone! Inflatable games, magician show, balloon artist, make-up artist, hot dogs for supper and fire works in the evening.

For information:

Cathy Poulin (819) 842-2977

LIST OF RECYCLABLE
MATERIALS
INSIDE

CHANGE IN THE RECREATION POLICY

Non admissible activities

The municipality of Canton de Hatley will no longer reimburse « the surtax applicable to non residents » related to recreation activities in other municipalities if the activity is already offered by the municipality of Canton de Hatley.

For example, the municipality will no longer reimburse the surtax applicable to a summer day camp activity as this is already offered by the Canton de Hatley.

100 \$ per child per year

On the other hand, the municipality of Canton de Hatley will reimburse 50% of the surtax billed to non-residents related to recreational activities registration in other municipalities and/or 50% of the cost of a season pass at Montjoye, up to a maximum of 100 \$ annually per year.



The following activities are admissible for reimbursement of the surtax applicable to recreational activities: swimming, cycling, soccer, basketball, baseball, hockey, figure skating and access to North Hatley municipal beach. Residents that practice alpine skiing or snowboarding and that buy a season ski pass at Montjoye are also admissible to a reimbursement.

For example, you register your child for soccer in Sherbrooke and the City of Sherbrooke charges you an extra 100 \$ because you are a non-resident. You will then have the right to a reimbursement of 50% of the surtax, that is 50 \$.



Don't forget to ask for an official signed receipt! You will need it to obtain your reimbursement from the municipality.

THE STAT SAYS IT ALL

134 Number of children that have benefited, in 2005, from the Politique de loisirs, through reimbursement of part of the surtax charged by other municipalities for recreational activities or reimbursement of part of a season pass at Montjoye.



OUTDOOR WALKS WITH PETS

As summer approaches, pet owners take more and more walks with their dogs. The SPA wants to remind people of the by-laws that exist so that humans and animals can cohabit in harmony.

Owners must immediately remove their pet's faeces from public or private properties. They must have the necessary equipment to do so at all times

Dogs must be kept under control at all times when they are not on their owner's property.

If you have any questions about our services, call us at (819) 821-4727.

The SPA de l'Estrie



BILLBOARD

IMPORTANT : NOTICE TO BOIL WATER REMINDER

The notice to boil water first given in December 2003, for those connected to the North Hatley aqueduct, is still in effect. The following Canton de Hatley roads are serviced by the North Hatley aqueduct: Capelton, Highland, Jackson Heights, de la Rivière and Vaughan.

ROLLING GARBAGE BIN MANDATORY IN 2007

As of January 1st 2007, the rolling garbage bin will be mandatory. You may order one through the municipality. The bin will be delivered to your home in the following weeks and will be billed to you by the municipality after delivery. The cost is 108,03 \$ tax included.

TOWN HALL CLOSED

The Town Hall will be closed Friday June 23rd 2006 for St-Jean-Baptiste and Friday June 30th for Confederation day.

RESPECTING THE PUBLIC ROAD'S RIGHT OF WAY WHEN PUTTING UP A FENCE OR PLANTING TREES

If you're planning to install a fence or to plant trees, make sure you respect a distance of at least 2 feet from the public right of way. Do not mix up the road and the road's right of way. Before putting up a fence or planting a tree near the right of way, call the municipality.

HAZARDOUS HOUSEHOLD WASTE

To safely get rid of your hazardous household waste, you can drop them off at no charge at Bestan dump site, located at 1994 Ayer's Cliff road (route 141) in Magog on Saturdays, from 9 a.m. to 12 p.m. on the following dates:

June 17th - July 15th - September 9th - October 14th

Hazardous waste includes oils, paint, solvents, aerosols, glues, gas, pesticides, etc. Take note that paints will be accepted and handed over to Peintures récupérées du Québec for recycling. If you have only a few items, why not share the transportation with

FIRE PERMIT

Did you know that the municipal regulation limits the size of outdoor fires? The width and height of a fire should not be more than six feet. At all times, you must obtain a fire permit before making a fire.

Fire danger conditions are updated **daily** by SOPFEU (Société de protection des forêts contre le feu) and this determines whether the municipality can give a fire permit or not. **To obtain a fire permit (at no cost), call the town hall at (819) 842-2977.**

RECYCLING PLASTIC BAGS

Plastic bags are recyclable **ONLY** if...they are grouped together in one tied bag! Bags that are not grouped get stuck in the machinery and cause breakage. It is thus forbidden to put individual bags in the recycling bin.

ECOLOGICAL LAWN MAINTENANCE

A rich and aerated soil

- ♣ the basis of a good lawn is naturally a rich soil: it is possible to strengthen it with compost in the spring or fall;
- ♣ aeration of compacted ground helps supply oxygen, water and nutrients to the roots of the grass;



Herbicycling

To herbicycle is to leave the cut grass on the ground for it to decompose. Herbicycling has many advantages. This practice will:

- ♣ provide nutritive elements (mainly nitrogen) for the lawn through the decomposition of the cut grass;
- ♣ nourish the micro-organisms that are beneficial to the soil;
- ♣ hydrate the soil naturally and protect it against drought, because grass wastes contain a large amount of water;
- ♣ increase the lawn's resistance to diseases and insects;
- ♣ greatly reduce the volume of garbage that will end up in landfill;
- ♣ save time, money and energy!



Biodiversity

It is recommended that you choose a wide variety of plants for your landscaping projects. A really thick, green lawn often has several types of plants. This biodiversity promotes resistance to disturbances (drought, pests, disease, etc.). You won't have to worry because nature will be working with you!

Mow high

Grass cut at a height of 6 to 8 cm (2 ½ to 3 inches) will develop a deep, extensive root system, grow thicker and better retain soil moisture. Cut your grass when it's dry.

On the shoreline or river bank



The lakeshore and river bank is an important environment for the health of lakes and rivers and for maintaining biodiversity. For example, roots of trees and plants along the edge of a watercourse stabilize the shores; this decreases erosion and prevents property loss.

The vegetation also filters some of the synthetic pesticides and fertilizers and sediments before they get into watercourses.

So, if you live on a lake or the bank of a river or stream, why not protect this fragile zone? A first, simple step is simply not to cut the vegetation on the edges of watercourses to maintain the naturally occurring species.

As well, the provincial regulations require that waterfront zones be kept intact for at least 10 metres if the slope is less than 30 % and 15 metres if the slope is steeper, starting from the natural high water line. By maintaining a dense and diversified waterfront zone, we can avoid many problems and preserve the health of aquatic environments.

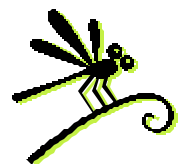
There are alternatives ...

There are alternatives to pesticides and chemical fertilizers to get a nice lawn. If you wish to learn more about this, plenty of information is available.

Here are two very useful web sites:

Healthy Lawns on the Health Canada website:
www.healthylawns.net

La Coalition pour les alternatives aux pesticides : www.cap-quebec.com



RAGWEED

How to identify it?



Ragweed (Latin *Ambrosia*) is easily identified by its narrow, very serrate leaves, which are a uniform shade of green on both sides. The stem is hairy, and the leaves are opposite at the base and alternate toward the top.

The flowers are a paler green and develop on stalks, generally in July. They release their pollen in August, triggering an allergic reaction in 10% of the population, commonly known as hay fever.

Reasons for controlling ragweed

Hay fever symptoms, besides being uncomfortable, make it difficult to function.

Itchy nose, chronic sneezing, tearing eyes, nasal congestion, and coughing severe enough to provoke asthma attacks for some people : Hay fever is no rose garden for those who suffer from it.

What to do when ragweed turns up ?

- ♣ If there are just a few plants, simply pull them up as you pass by. Touching the plant doesn't cause an allergic reaction.
- ♣ If there are a few clumps by the sidewalk or the street, have a small weeding party with your co-workers or your neighbours and the children on your block.
- ♣ If you find an entire field of ragweed, call your municipal offices. They may take steps to notify the property owner.

Hints for minimizing hay fever symptoms

- ♣ Get to the root of the problem : destroy as many plants as you can, wherever you find them.
- ♣ Do your outdoor activities at the end of the day when ragweed pollen is less abundant.
- ♣ Go outdoors after a rain shower, while the pollen grains are still stuck to the ground.
- ♣ Use air conditioning or an air filter inside.

Source :

Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Conférence des Régions Régionales de la Santé et des Services Sociaux du Québec

In cooperation with :

The Association des allergologues et immunologues du Québec

North Hatley Library News

- The Library has a collection of over 700 large print books including many best sellers
- Story Time will be held in the library on Fridays in July and August, at 10 am in French, and at 11 in English. Children 4 and up.
- The Library has two computers available to its members for access to high speed Internet, and – NEW NEW – a cable to plug in a laptop.
- Next trip: to Québec in July for an exhibition of Clarence Gagnon. Everyone really enjoys these trips.
- We've bought lots of books this year. And if we don't have the book you want, we'll borrow it from another library.

To reach the library : 842-2110

Web site : nhlibrary.qc.ca

E-mail : librarian@nhlibrary.qc.ca

Make waves...safely!

The municipal regulation

Does your pool conform to zoning regulations? Here are the main items that have to be respected:

- ≈ Every outdoor pool should be located so that it is at least 2 m (6.56') from the property limit and any building, except for the pool or spa service attachment.
- ≈ A pool may not occupy more than 30% of a lot.
- ≈ A pool may not be located under an electrical wire or line.
- ≈ A fence of 1,2 m (4') high must surround all inground pool or above ground pool that is lower than 1,2 m (4') high and all accesses must have a bolt or key locking door.
- ≈ Above ground pools that are higher than 1,2 m (4') don't need to be fenced if equipped with a swing stair, removable stair or other safety device that prevents access
- ≈ All parts of the main building such as a balcony, veranda and others situated at less than 2 m (6.56') from the pool should have a railing at least 1,2 m (4') high to prevent access to the pool when there is no supervision.
- ≈ This railing should not be made of horizontal crosspieces other than the handrail and base rail.

How to reduce the danger of drowning

In addition to municipal regulations, The Lifesaving Society (Société de sauvetage) is a very useful source of tips to avoid drownings. For example, this is a recommendation concerning filtration systems:

« A filtration system should not facilitate access to the pool. It should be situated at least one meter from the pool and should not be accessible, in the shed or under the balcony for example. The pipes should not allow children to climb. »

For more information, you may visit the web site of la Société de sauvetage:

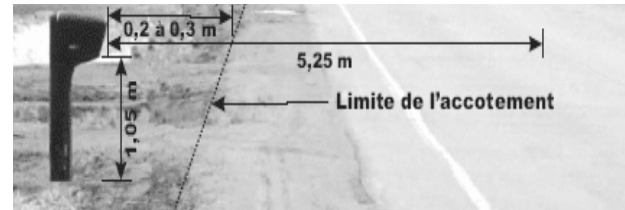
<http://www.sauvetage.qc.ca>

Is your mailbox up to standard?

Every year there are citizens that make a claim for broken mailboxes. Often, the damage is due to mailboxes that are not up to standard. Town council has looked at this problem and decided the following:

In 2004, the municipality adopted and approved the same installation standards as employed by the Ministère des Transports du Québec regarding mailbox installation in rural areas. »

These are the standards:



The municipality and contractors will not be responsible for any damage caused to any non standard mailbox installations.

Only claims for damaged mailboxes which would be installed according to standard will be admissible.

Citizens wishing to receive a copy of the installation standards may make a request with the Town Hall.

This document is also available on the Ministère des Transports du Québec website at: www.mtq.gouv.qc.fr/services/boites.asp

Municipalité du Canton-de-Hatley

135, rue Main

North Hatley (Québec) J0B 2C0

Tél: (819) 842-2977

Fax: (819) 842-2639

cantondehatley@municipalite.org